

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Objet | Espace S. Signoret : Création d'un tarif « Carte Jeune »**

Dans le cadre de l'adhésion de la ville au dispositif « Carte jeune », dispositif gratuit qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les jeunes de 0 à 25 ans, l'espace Simone Signoret propose de mettre en œuvre un tarif unique de 5 euros pour tous les spectacles de sa saison culturelle.

Celui-ci sera intégré à la grille tarifaire déjà en vigueur :

	Plein	Tarif réduit
Tarif A+	21 €	18 €
Tarif A	18 €	15 €
Tarif B	15 €	12 €
Tarif programmation « Jeune public »	10 €	5 € (enfants et jeunes de moins de 18 ans)
Tarif spectacles « Carte Jeune »	5€	
Projections et ciné-goûters	5 €	
Tarif « découverte » en partenariat avec le CCAS	3€	
Pass	40€ 2 spectacles au choix aux tarifs A et B+ 1 spectacle découverte	
Tarif « groupe » (à partir de 10 personnes)	10€	

**Vu**, la délibération 2018-121 du 05 novembre 2018 relative à la tarification des spectacles à l'Espace Simone Signoret ;

**Vu**, la délibération 2021-155 du 15 décembre 2021 relative à l'adhésion de la Ville au dispositif « Carte Jeune » :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022 DELIBERATION N° 2022-32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
34 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Approuve le tarif « Carte jeune » mentionné ci-dessus ;  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant pour sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220207-2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2022

Publication : 11/02/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.